



INSCRIPTION CANTINE ANNÉE 2022/2023



Représentants légaux

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Adresse :		Adresse :	
Tel. :		Tel. :	
Adresse mail :		Adresse mail :	

Enfants inscrits

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Régime particulier, allergies alimentaires*

* Pour toute allergie alimentaire, merci de fournir une attestation médicale

Inscription : Oui Non Si oui, jours de fréquentation : Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Nom du payeur si différent du représentant légal :

Adresse de facturation (si différente de l'adresse de résidence) :

.....

FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE

A- INSCRIPTION

Elèves des classes maternelles : l'inscription à l'année n'est pas nécessaire. Prévenir l'école le matin (inscription dans la classe sur le tableau prévu à cet effet).

Elèves des classes élémentaires : les inscriptions sont faites pour toute l'année (cocher les jours de présence).

Quand un enfant fréquente la cantine seulement certains jours ou pour une certaine période dans l'année, le préciser sur la fiche d'inscription. Tout changement doit être signalé en mairie au moins 15 jours à l'avance.

Il est possible d'inscrire un enfant exceptionnellement une journée. Prévenir la mairie avant 9 h 30 pour le repas du midi.

Tel. : 02 96 36 96 00 - mail : accueil@bonrepossurblavet.bzh

B- FACTURATION

Les factures sont mensuelles. Elles seront transmises à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Possibilité de payer en espèces auprès de la Trésorerie ou par prélèvement (remplir l'autorisation de prélèvement jointe). Si vous aviez déjà opté pour le prélèvement l'année précédente et que vos coordonnées bancaires (RIB) ne sont pas modifiées, vous n'avez aucune démarche à faire.

Tarif : 2,90 € par repas.

C- ABSENCES

Il est demandé de signaler le plus tôt possible à la mairie une absence. Si le repas n'est pas décommandé avant 9 h 30 pour le déjeuner ou si l'absence n'a pas de justification réelle, il sera facturé.

NB : les parents ayant une organisation spécifique qui peut avoir des conséquences sur l'inscription de leur enfant (planning de travail à la semaine ou tous les 15 jours...) peuvent envoyer cette information par mail sans avoir besoin de faire un signalement quotidien. Tel. : 02 96 36 96 00 - mail : accueil@bonrepossurblavet.bzh

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date :

Signature :

A RETOURNER A LA MAIRIE OU A L'ECOLE AVANT LE 05 juillet 2022



INSCRIPTION GARDERIE ANNÉE 2022/2023



Enfants susceptibles de fréquenter la garderie

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe	Commentaires

Jours de fréquentation

Lundi matin	<input type="checkbox"/>	Lundi après-midi	<input type="checkbox"/>
Mardi matin	<input type="checkbox"/>	Mardi après-midi	<input type="checkbox"/>
Jeudi matin	<input type="checkbox"/>	Jeudi après-midi	<input type="checkbox"/>
Vendredi matin	<input type="checkbox"/>	Vendredi après-midi	<input type="checkbox"/>

Pour les enfants de moins de 6 ans, les frais de garderie sont déductibles des impôts. N'hésitez pas à demander une attestation au secrétariat de mairie.

FONCTIONNEMENT DE LA GARDERIE

A- INSCRIPTION

Faire connaître, dans la mesure du possible, les jours de fréquentation de vos enfants pour que la mairie puisse prévoir le personnel périscolaire en conséquence.

B- FACTURATION

Seules les présences effectives seront facturées. Les factures sont mensuelles. Elles seront transmises à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription. Le règlement est à adresser à la Trésorerie de Rostrenen (chèque à l'ordre du Trésor public). Possibilité de payer en espèces auprès de la Trésorerie ou par prélèvement (remplir l'autorisation de prélèvement jointe). Si vous aviez déjà opté pour le prélèvement l'année précédente et que vos coordonnées bancaires (RIB) ne sont pas modifiées, vous n'avez aucune démarche à faire.

Tarifs :

- Garderie de 8 h 30 à 8 h 50 : 0,25 €
- Garderie matin 7 h 30 à 8 h 50 : 1,10 €
- Garderie de 16 h 30 à 17 heures (goûter inclus) : 0,90 €
- Garderie soir 16 h 30 à 19 heures : 2,60 €

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant ci-dessus.

Date :

Signature :

A RETOURNER A LA MAIRIE OU A L'ECOLE AVANT LE 05 juillet 2022